



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous trouverez dans ce dossier :

- ▶ Les modalités pratiques
- ▶ Le dossier type de présentation du projet
- ▶ Une attestation sur l'honneur
- ▶ La liste des pièces à joindre au dossier

Merci d'envoyer ce dossier complété et accompagné des pièces à joindre à la Direction des sports de la Métropole Rouen Normandie impérativement **AVANT LE 30 septembre 2022** à l'attention de :

maud.bethouart@metropole-rouen-normandie.fr et/ou à patricia.coquerel@metropole-rouen-normandie.fr

Le dossier de demande de subvention sera envoyé au format Word, accompagné des annexes au format électronique.

MODALITES PRATIQUES

Quels types de projets sont éligibles ?

La Métropole Rouen Normandie a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap.

Dans ce cadre, les matériels ayant trait au soutien financier de la Métropole sont les suivants :

- Matériels spécifiques à la pratique de personnes en situation de handicap (handisport, sport adapté, sport santé)
- Matériels spécifiques dans le cadre d'actions de découvertes pour de nouveaux publics
- Matériels spécifiques pour l'organisation de manifestations promouvant la pratique d'une activité physique pour personne en situation de handicap (handisport, sport adapté, sport santé)
- Matériels spécifiques pour sportifs de haut niveau participant à des rencontres de niveau national et international handisport (Championnats de France, JO, Championnats d'Europe, Mondiaux ...)
- Matériels spécifiques visant à prendre en charge des pathologies liées à la pratique du sport pour un public présentant un handicap physique ou intellectuel

Qui peut déposer une demande ?

- Toutes les associations sportives dont le siège social se situe sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, affiliées à une Fédération sportive agréée par le ministère des Sports et comptant au moins un an d'existence sur le territoire.
- Toutes les associations concourant à améliorer les conditions d'une pratique sportive en direction du public en situation de handicap

Quelle présentation du projet ?

- La structure bénéficiaire identifie ses besoins en fonction et transmet à la Métropole le plan d'actions qu'elle aura élaboré pour développer la pratique sportive et/ou pour permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer leur activité
- Présentation d'une note explicative de l'usage prévu accompagnée des éléments financiers
- Présentation de la valorisation de la Métropole prévue au titre du projet

Quelles sont les modalités d'instruction et de financement du projet ?

Les demandes formulées par les associations sportives pour l'acquisition de matériels devront être transmises à la Direction des Sports de la Métropole au plus tard avant le 30 septembre de l'année N-1 accompagnées des pièces suivantes :

- Le courrier adressé au Président de la Métropole sollicitant la demande de subvention,
- Le dossier de demande de subvention ci-dessous accompagné des pièces mentionnées,
- Le plan d'actions mis en place pour développer la pratique sportive et/ou pour permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer leur activité,
- La note explicative de l'usage prévu du matériel accompagnée des éléments financiers,
- La présentation de la valorisation de la Métropole prévue au titre du projet.

Chaque année en N-1 et après instruction de la Direction des Sports, les demandes seront présentées, pour avis, à la 10^{ème} Commission de la Métropole chargée des questions sportives.

L'attribution des subventions aux différents bénéficiaires sur la base de l'enveloppe budgétaire fixée chaque année pour ce dispositif d'aide fera l'objet de délibérations aux bureaux métropolitains. Pour l'exercice 2022, cette dernière a été fixée à 20 000 euros.

L'aide métropolitaine pour l'acquisition de ces matériels, pourra aller jusqu'à 100% du coût global TTC de la dépense en matériel après déduction des aides ou remises obtenus par d'autres financeurs publics et/ou privés.

Quelles sont les modalités de versement ?

- Les montants de subventions seront fixés chaque année dans le cadre du vote du budget et versés en une seule fois
- La participation de la Métropole pourra aller jusqu'à 100% du coût global TTC de la dépense en matériel après déduction des aides ou remises obtenues par d'autres financeurs publics et/ou privés.
- La participation de la Métropole sera versée au compte de l'association dont le relevé d'identité bancaire est joint au dossier

I. IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET D'ACHAT DE MATERIEL FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Titre :

Description du projet (*maximum 3 lignes*) :

Affectation de la subvention demandée :

Identification de la personne en charge du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction dans l'association :

Téléphone fixe et portable :

E-mail :

Site internet :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

N° d'affiliation à une fédération sportive :

Club labellisé Handisport/sport adapté/sport santé oui Non

Adresse du siège social :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

INFORMATION RELATIVE A L'ASSOCIATION

Discipline :

Nombre d'adhérents :

Nombre de licenciés handisport :

INFORMATION RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION

Type de matériel :

Public concerné :

Nombre de personnes concernées :

Objectifs visés par cet investissement :

Date prévisionnelle de l'achat :

Coût de cet investissement (joindre devis) :

Préciser si l'usage de ce matériel est unique ou s'il peut être partagé par une autre association sportive ou personne en situation de handicap :

II DESCRIPTION DU PROJET

SYNTHESE DU PROJET IDENTIFIANT LE BESOIN DE MATERIEL

(Maximum 10 lignes)

OBJECTIFS ET PUBLICS VISES PAR LE PROJET

ACTIONS DEVELOPPEES AUTOUR DE CE PROJET

CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION DU OU DES PUBLIC(S) VISE(S)

Précisez la population ciblée (directement et indirectement), le nombre de personnes bénéficiaires, les types de handicap concernés.

PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Comment est prise en compte l'expression de la personne handicapée dans la conception du projet et quelle est sa participation dans sa mise en œuvre ?

DESCRIPTION DES PARTENARIATS

ELEMENTS REMARQUABLES ET/OU INNOVANTS DU PROJET

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE PROJET QUE VOUS SOUHAITEZ PRECISER

III PLAN DE FINANCEMENT

- Joindre un plan de financement lié à cet achat de matériel précisant les différents financeurs publics et/ou privés impliqués dans cet investissement
- Joindre le budget de l'association

IV ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Il sera demandé expressément à l'association, bénéficiaire de la subvention métropolitaine, de s'engager à :

- acquérir tout ou partie du matériel cité à l'article 2.2 dans un délai de 3 mois à compter de la notification d'attribution de la subvention,
- respecter les dispositions relatives aux obligations comptables et au contrôle de l'utilisation des fonds publics,
- gérer l'utilisation de ce matériel « en bon père de famille »,
- informer la Métropole des autres participations financières attribuées et relatives à l'objet pour lequel est attribuée la subvention métropolitaine.
- informer la Métropole par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liés à la situation juridique et financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements listés dans le présent règlement,
- faire apparaître la participation financière de la Métropole dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____, représentant légal de l'association

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis.

Fait à Rouen, le

Signature

Cachet de l'association

PIECES ANNEXES A JOINDRE DOSSIER

Concernant l'association sportive

- Les statuts de l'association ;
- La composition du bureau ;
- Le récépissé de déclaration en Préfecture ;
- Un relevé d'identité Bancaire (RIB) ;
- Un budget détaillé signé de l'association (dépenses et recettes) de l'année N-1 et N-2;
- Compte-rendu de l'activité N-1 ;
- Le devis du matériel sollicité.

Concernant le projet

- Le courrier adressé au Président de la Métropole sollicitant la demande de subvention ;
- Le dossier de demande de subvention ci-dessus accompagné des pièces mentionnées ;
- Le plan d'actions mis en place pour développer la pratique sportive et/ou pour permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer leur activité ;
- La note explicative de l'usage prévu du matériel accompagnée des éléments financiers ;
- La présentation de la valorisation de la Métropole prévue au titre du projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction des sports de la Métropole Rouen Normandie :
Madame Maud BETHOUART au 02.32.10.23.20 ou Madame Patricia COQUEREL au 02.32.76.44.42